

Interview pour la revue "Heures locales", par Sophie Coste 1 - Que pensez-vous de la volonté de la Poste de trouver des partenaires équilibrés, notamment dans un cadre intercommunal, avec les collectivités territoriales ou d'autres services publics ?

Dans une période de mutation rapide du service public, il est important que la Poste optimise le service rendu à la population. Mieux répartir son réseau de points de contacts en fonction des besoins de la population doit aussi faire partie de ses préoccupations.

On assiste aujourd'hui à une recomposition du paysage institutionnel économique local du fait du développement de l'intercommunalité qui va être accentuée par l'application prochaine des nouvelles lois Voynet et Chevènement. C'est pourquoi il est important que le service public de la Poste accompagne cette nouvelle organisation.

J'ajoute que la participation active du service public de La Poste aux "maisons du service publics" constitue un enjeu important.

2 - Que pensez-vous de ces commissions ? Facilitent-elles une compréhension mutuelle entre La Poste et les élus ? Quels résultats en attendez-vous ?

Ces commissions permettent d'associer d'une meilleure façon les élus aux choix en matière de présence postale communale et d'envisager ce dispositif d'une façon plus globale, à l'échelon départemental.

La participation des élus à ces commissions départementales leur permet désormais, aux côtés des responsables de La Poste, de mieux faire valoir leurs opinions, pour ce qui est de l'installation de bureaux de poste.

L'une des priorités que doivent se fixer ces commissions est, pour moi, de définir des plans de présence postale à l'échelle du département qui tiennent pleinement en compte les évolutions démographiques, économiques et sociales des zones urbaines.

3 - Politique de la Ville - Le 8 décembre dernier, l'Etat et La Poste signaient une convention de 3 ans dans laquelle la Poste s'est engagée à ce que 10 % des créations de bureaux de poste soient réalisées en zones urbaine sensibles. Que pensez-vous de cette implication de La Poste dans les zones urbaines sensibles et de la priorité qui leur est accordée ?

Dans le rapport "Demain la Ville", j'ai souligné les limites des politiques de discrimination positive liées à la géographie prioritaire de la politique de la ville. Malgré tous ces efforts qui ont été faits, on constate dans quelques centaines de quartiers des phénomènes de stigmatisation des quartiers, de relégation de leurs habitants, de ghettoïsation...

Les comparaisons sur l'implantation des différents services publics ont d'ailleurs révélé des situations de sous-dotation et de moindre service dans les secteurs qui connaissent le plus de difficultés par rapport au reste du territoire. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé de substituer à la revendication de "discrimination positive" celle plus simple et sans doute plus réaliste de rétablissement de l'égalité républicaine des citoyens devant le service public dans tous les quartiers et dans toutes les communes.

Entendu en ce sens, l'implication de La Poste au travers notamment de la convention qu'elle a signé avec l'Etat, est positive : il faut que les quartiers que l'on dit sensibles bénéficient d'une forte mobilisation des services publics.

4 - Que pensez-vous de la volonté de la Poste de s'internationaliser et d'améliorer sa rentabilité pour pouvoir faire face aux concurrents étrangers ?

Les Maires de grandes villes sont conscients des enjeux que représente pour la Poste l'ouverture à l'international et à la concurrence. Toutefois si les élus peuvent comprendre la recherche du meilleur coût et du meilleur service pour les clients, ces derniers ne doivent pas s'effectuer au détriment du service public et des usagers. En effet, dans les quartiers en difficulté tout particulièrement, les lieux accueillant les services publics jouent un rôle absolument essentiel pour l'ensemble des habitants.

5 - La Poste envisage d'intégrer les NTIC dans les services courrier, colis et financiers, qu'en pensez-vous ?

Les nouvelles technologies représentent un réel défi pour notre société. Il faut que les citoyens puissent se former à ces technologies et les pratiquer dans leur vie de tous les jours. Depuis de nombreuses années les Maires de grandes villes s'impliquent dans ce domaine, ils organisent d'ailleurs, du 23 au 25 juin prochain à Lyon, la manifestation Multimédiaville, dont le thème est cette année "le Net, nouvelle économie locale ?". En outre, les perspectives de ces technologies en matière de services aux administrés sont importantes, et les services publics français ne doivent pas manquer cette révolution.

Les NTIC sont déjà incontournables. Elles le seront plus encore demain.

Thème : Textes sur Orléans